

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille douze, le 11 octobre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, MARTIN Jacques, JEAN Daniel représentant M. BAGUE Patrice, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, TRON Emile, LOUISON Charles, ROBERT Bernard représentant M.TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie (arrivé à la question n°10), BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et M.GARINO Christian.

EXCUSES : Mme JAUBERT Sylvie, MM. BAGUE Patrice, OLIVERO Albert, PARISIO Raymond, JACQUES Jean et TIRAN Michel.

Délibération n° 2012 /94

OBJET : ETUDE «PETITE ENFANCE - ENFANCE-JEUNESSE» : DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER.

Le Conseil de Communauté,
VU sa délibération n° 2012-48 du 24 Mai 2012 au terme de laquelle il a décidé de :

1. d'ajouter dans les compétences optionnelles de la Communauté – sous le Chapitre **LE SCOLAIRE ET L'EXTRA SCOLAIRE : Soutien à la politique de la petite enfance, enfance et jeunesse (3 à 12 ans) : Prise en charge financière des ALSH des 3 à 12 ans,**
2. d'engager une réflexion à l'échelle de la Vallée sur l'organisation des activités péri et extra scolaires.

CONSIDERANT l'intérêt de définir au niveau du territoire communautaire une politique « petite enfance-enfance-jeunesse » sur le court et moyen terme dans le cadre d'un partenariat public/associatif.

CONSIDERANT l'intérêt pour les collectivités (Communes et Communauté) de disposer également, à l'issue de cette étude, de propositions sur l'organisation territoriale juridique de la compétence « petite enfance-enfance-jeunesse ».

CONSIDERANT que le coût de cette étude estimé à **18 000 € HT** peut être financé dans le cadre du programme LEADER porté par le PAYS SUD.

Entendu l'exposé,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **DONNE** son accord à la réalisation de cette étude,
- **SOLLICITE** les subventions telles qu'actées dans le plan de financement ci-après :

<u>Dépenses</u>	18 000 € HT
<u>Recettes</u>	
FEADER	9 900 €
Conseil Général 04	1 260 €
Conseil Régional PACA	<u>6 840 €</u>
Total	18 000 €

- **APPROUVE** ce plan de financement,
- **S'ENGAGE** à inscrire au Budget de la Communauté 2012 (section de fonctionnement) les crédits nécessaires tant en dépenses qu'en recettes.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de cette décision

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
M.LANFRANCHI.